

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 14 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de janvier à dix-sept heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est rassemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-Président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 08 janvier 2025

Membres présents : 12

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Adeline AUBERGER donne pouvoir à Monsieur Eric BERNARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Dominique MARTIN.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN.

Délibération n°BC14012501 - RENOVATION ENERGETIQUE DES BUREAUX DE L'EPAUD -
SOLLICITATION AU TITRE DE LA CAMPAGNE DETR - DSIL 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Vu la délibération n° CC17122428 du Conseil communautaire du 17 décembre 2024 approuvant l'avant-projet définitif des travaux de rénovation énergétique des bureaux de l'Epaud,

Monsieur Lionel Gazeau, Vice-président en charge de l’Aménagement du territoire expose que par délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2024, le Conseil de Communautaire a validé l’avant-projet définitif (APD) relatif aux travaux de rénovation énergétique des bureaux de l’Epaud (Sèvremont), loués à différentes entreprises.

Pour rappel, dans le cadre de la politique de rénovation énergétique de bâtiment du territoire du Pays de Pouzauges, et afin de répondre au décret tertiaire, une étude de faisabilité a été réalisée par la communauté de communes sur les bureaux de l’Epaud en partenariat avec le SYDEV début 2024. Cette étude a amené à divers scénarios dont le scénario 1 validé en bureau des vice-présidents en juin 2024.

Ce projet de rénovation énergétique des bureaux de l’Epaud sur 550 m² a été missionné auprès du cabinet d’architecte QUATTRO.

Au stade de la mission APD, cette opération de rénovation énergétique repose sur les travaux suivants :

- Remplacement des menuiseries existantes
- Remplacement de vitrages par des panneaux sandwich afin de diminuer la luminosité de 28% en façade Nord, 33% en façade sud et 54% en façade Est
- Brise soleil avec lames orientables posé en applique sur le bardage existant en façade Sud
- Remplacement des ventelles aluminium de 2.42 x 1.20 ml en façade Nord
- Mise en place d’un film solaire pour la porte extérieure en façade Sud
- Remplacement de l’étanchéité bitumineuse en toiture par PVC, création trop plein EP
- Remplacement de la verrière en toiture par une voute éclairante polycarbonate avec châssis de désenfumage intégrée
- Remplacement du capotage auvent façade Nord
- Remplacement chauffage à convecteurs électriques par PAC air pour chauffage et climatisation, et VMC simple flux pour sanitaires et bureaux.

La Commission DETR, réunie le 06 décembre 2024, a fixé plusieurs opérations prioritaires pour la campagne DETR 2025, dont les travaux réalisés sur le parc immobilier de la collectivité visant à réduire la consommation énergétique. Rappelons qu’un taux de 60 % de subvention peut être sollicité au maximum pour la DETR, et jusqu’à 80 % pour la DSIL.

Aussi, dans le cadre du financement des travaux de rénovation énergétique des bureaux de l’Epaud, la sollicitation de subvention DETR et/ou DSIL pourrait être envisagée, à hauteur de 60 % des frais de maîtrise d’œuvre et travaux. Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES			RESSOURCES	
Rénovation énergétique des Bureaux de l'Epaud (Sèvremont)	Maîtrise d’œuvre	37 642,50 €	Subvention Etat – DETR- DSIL 2025	197 425,50 € (60 %)
	Travaux - Etanchéité	66 000,00 €	Autofinancement	131 617,00 € (40 %)
	Travaux – menuiseries extérieures	88 600,00 €		
	Travaux – aménagement et finition intérieures	12 800,00 €		

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250114-BC14012501-DE

	Travaux - Electricité	7 250,00 €		
	Travaux - chauffage, ventilation, climatisation	116 750,00 €		
	TOTAL DEPENSES	329 042,50 €	TOTAL RESSOURCES	329 042,50 €

Etant précisé que le projet concerné entre dans le cadre du CRTE sur le volet suivant :

- Thématique Transition écologique
- Orientation n° 01 - Impulser la transition du territoire : écologique, économique, environnementale, agricole et sociétale. Développer les initiatives en faveur de la préservation des ressources, de la biodiversité et des paysages, mobilisation de dispositifs dédiés (TEN), préserver les corridors écologiques, renaturer les espaces urbains, efficacité énergétique, eau (reconquête qualité de l'eau, conciliation des usages, poursuivre une haute qualité de l'eau), agir pour réduire, valoriser et recycler les déchets
- Action n° 5 - Programme PILE

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la sollicitation de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du projet « Rénovation énergétique des bureaux de l'Epaud », pour un montant de 197 425,50 euros et le plan de financement de l'opération, au titre de la campagne DETR-DSIL 2025,
- **CHARGE** Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès des Services de l'Etat,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 14/02/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 14 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de janvier à dix-sept heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-Président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 08 janvier 2025

Membres présents : 12

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Adeline AUBERGER donne pouvoir à Monsieur Eric BERNARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Dominique MARTIN.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN.

Délibération n°BC14012502 - SOLLICITATION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS VERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-2 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de Communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Solliciter toute subvention et passer les conventions afférentes, ainsi que leurs avenants »,

Monsieur Michel GABORIT, vice-président en charge de la mobilité, expose que le Fonds Vert est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines : performance environnementale, adaptation du territoire au changement climatique et amélioration du cadre de vie.

Le partenariat de la Communauté de Communes avec la plateforme de covoiturage KAROS, a fait l'objet d'une subvention Fonds Vert en 2023 et 2024, et pourrait faire l'objet d'un renouvellement de cette demande sur 2025 au titre de l'axe « amélioration du cadre de vie ».

Pour 2025, le partenariat est recentré sur l'abonnement à la plateforme.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

	DEPENSES		RESSOURCES	
Partenariat avec la plateforme KAROS : développement du covoiturage	Abonnement de la collectivité (12 mois)	5 000,00 €	Subvention Etat - Fonds Vert	2 500,00 € (50 %)
			Autofinancement	2 500,00 € (50 %)
	TOTAL DEPENSES	5 000,00 €	TOTAL RESSOURCES	5 000,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE la sollicitation de subventions auprès de l'Etat pour l'année 2025, au titre du Fonds Vert, pour le projet de partenariat avec la plateforme de covoiturage KAROS.
- CHARGE Madame la Présidente de solliciter cette subvention auprès de l'Etat.
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère SOULARD
Date de signature : 14/02/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 14 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de janvier à dix-sept heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-Président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 08 janvier 2025

Membres présents : 12

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Adeline AUBERGER donne pouvoir à Monsieur Eric BERNARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Dominique MARTIN.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint
- Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN.

**Délibération n°BC14012503 - SUBVENTIONS ENVIRONNEMENTALES - AIDES A LA
REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Vu la délibération n°CC06022424 du Conseil de communauté du 06 février 2024, approuvant les conventions avec Vendée Eau pour l'assainissement collectif et autorisant la Présidente à signer les conventions et tout document se rapportant à ce dossier ;

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250114-BC14012503-DE

Vu la délibération n°CC24092419 du Conseil de communauté du 24 septembre 2024, approuvant les nouveaux critères relatifs au programme d'aides environnementales pour le volet « aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs » à compter du 1^{er} octobre 2024 ;

Monsieur Lionel Gazeau, vice-président en charge de l'urbanisme, de la Gestion des eaux, et de la biodiversité, expose que des dossiers au titre de l'aide à la réhabilitation des assainissements non-collectifs sont recevables. Ils figurent dans le tableau ci-dessous :

N° de Dossier	Nom du demandeur	Commune du projet	Montant travaux TTC	Montant de l'aide Com Com	Aide avancée VENDEE EAU
2025/ANC01	M. GAZEAU	SAINT MESMIN	12 885,93 €	1 000,00 €	
2025/ANC02		MONTOURNAIS	10 208,57 €	1 000,00 €	
2025/ANC03		POUZAUGES	15 499,49 €	500,00 €	
2025/ANC04		CHAVAGNES LES REDOUX	11 203,50 €	500,00 €	
		CHAVAGNES LES REDOUX	14 300,00 €		1 700,00 €
		CHAVAGNES LES REDOUX	11 636,20 €		4 250,00 €
		CHAVAGNES LES REDOUX	11 636,20 €		4 250,00 €
TOTALS			87 369,89 €	3 000,00 €	10 200,00 €

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le versement de ces subventions au titre l'aide à la réhabilitation des assainissements non collectifs figurant au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

La Présidente,
Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 14/02/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 14 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de janvier à dix-sept heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-Président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 08 janvier 2025

Membres présents : 12

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Adeline AUBERGER donne pouvoir à Monsieur Eric BERNARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Dominique MARTIN.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN.

Délibération n°BC14012504 - PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT (PTREH) - AIDE AUX PARTICULIERS - AIDE A L'ECONOMIE D'ENERGIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC14031732 du Conseil communautaire du 14 mars 2017, approuvant un nouveau programme d'aides environnementales au titre du volet « Aide à l'économie d'énergie », à compter du 1^{er} mai 2017,

Vu l'attribution 2-4 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions ou autres aides en application des règlements d'attribution et critères définis par le Conseil Communautaire »,

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250114-BC14012504-DE

Vu la convention relative à la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH), signée le 10 juin 2020,

Vu la délibération n°CC10122401 du Conseil communautaire du 10 décembre 2024, approuvant le versement des subventions au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 27 015 €,

Monsieur Jean-Claude Marchand, Vice-président en charge du Pôle aménagement du territoire, expose que des dossiers ont été présentés dans le cadre de la PTREH lors du bureau communautaire du 10 décembre 2024.

Or, l'ADILE en charge d'instruire les dossiers des ménages aux revenus intermédiaires et supérieurs, a informé la collectivité le 11 décembre qu'un dossier n'entrait finalement pas dans les conditions de ressources pour prétendre aux aides PTREH.

En effet, l'ADILE a omis d'intégrer le Revenu Fiscal de Référence n-1 qui les a fait basculer dans la catégorie modeste. Ce dossier a donc été transmis à Hatéis Habitat, chargée d'instruire les dossiers des ménages aux revenus modestes et très modestes, pour un dépôt sur MonprojetAnah.

Il convient donc d'annuler l'engagement du dossier qui figure en annexe et donc de la subvention de 3 000 €.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **ANNULE le versement de la subvention au titre de l'aide à la rénovation énergétique via la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) pour un montant total de 3 000 €, qu'elle figure en annexe à la présente délibération.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère SOULARD
Date de signature : 14/02/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

Séance du mardi 14 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de janvier à dix-sept heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-Président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 08 janvier 2025

Membres présents : 12

Votants : 15

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Anne BIZON, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Dominique BLANCHARD donne pouvoir à Madame Anne BIZON, Madame Adeline AUBERGER donne pouvoir à Monsieur Eric BERNARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Dominique MARTIN.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint - Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN.

Délibération n°BC14012505 - ADHESION SCIC BOIS ENERGIES LOCALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'attribution 2-3 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Octroyer des subventions à des associations n'ayant pas d'activités économiques, dont le montant cumulé est inférieur à 23 000 euros par an »,

Monsieur Lionel Gazeau, vice-président en charge du Pôle Aménagement du territoire expose que la SCIC Bois Energies Locales mène des réflexions et des actions avec les collectivités pour fournir les besoins en bois énergies avec une approche responsable et locale : valorisation du bocage dans un souci de durabilité et de préservation de la ressource.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250114-BC14012505-DE

CCPP S'LO

La Communauté de communes est déjà associée aux réunions d'AG de la SCIC.

L'organisme sollicite la Communauté de communes du Pays de Pouzauges pour une adhésion au titre de l'année 2025 : le montant de la cotisation est de 50 euros par an par part.

Ainsi, il est proposé le versement d'une cotisation de 100 euros correspondant à 2 parts (50 €x2) pour l'année 2025.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges à la SCIC Bois Energies Locales.**
- **APPROUVE le versement d'une cotisation de 100 euros pour l'année 2025.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 14/02/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**

Séance du mardi 14 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze du mois de janvier à dix-sept heures, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, dûment convoqué s'est assemblé à la maison de l'intercommunalité du Pays de Pouzauges, salle du Conseil, sous la Présidence de Monsieur Lionel GAZEAU, Vice-Président, pour la session ordinaire.

Membres en exercice : 16

Date de convocation : 08 janvier 2025

Membres présents : 11

Votants : 13

Quorum : 9

Présents : Monsieur Frédéric PORTRAIT, Monsieur Eric BERNARD, Madame Céline REVEAU, Madame Anne ROY, Monsieur Jean-Louis ROY, Monsieur Michel GABORIT, Monsieur Lionel GAZEAU, Monsieur Dominique MARTIN, Monsieur Antoine HERITEAU, Madame Michelle DEVANNE, Monsieur Jean-Claude MARCHAND formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Madame Bérangère SOULARD, Monsieur Dominique BLANCHARD, Madame Adeline AUBERGER donne pouvoir à Monsieur Eric BERNARD, Madame Mélanie MULOWSKY donne pouvoir à Dominique MARTIN, Madame Anne BIZON.

Assistaient également à la séance :

Frank BUQUEN, Directeur Général des Services - Vincent LEBRETON, Directeur Général Adjoint
- Claire BATY, Secrétaire des assemblées.

Secrétaire de séance : Dominique MARTIN.

**Délibération n°BC14012506 - LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR LES TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE POUZAUGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'attribution 1-7 de la délibération n° CC04062008 du Conseil de communauté du 04 juin 2020, portant délégation au Bureau communautaire pour « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est compris entre 90 000€ HT et 214 000€ HT »,

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 085-248500464-20250114-BC14012506-DE

CCPP 2021 S'LO

Monsieur Lionel Gazeau, vice-président en charge du pôle aménagement du territoire, expose qu'au premier trimestre 2025, la Communauté de communes va réaliser des travaux d'assainissement des eaux usées sur la commune de Pouzauges. Une consultation sera lancée en début d'année, celle-ci comportera trois lots distincts.

Deux sites sont concernés : Chemin des Puys et village de l'étoile commune de Pouzauges

- Les travaux concernent la reprise de la canalisation d'eaux usées ainsi que des branchements sur une partie du chemin des Puys.
- Les travaux concernent la création d'un réseau d'assainissement eaux usées avec la mise en place d'un poste de relèvement village de l'étoile
- LOT N° 01 : REPRISE ET CREATION RESEAU ASSAINISSEMENT EAUX USEES CHEMIN DES PUY ET VILLAGE DE L'ETOILE COMMUNE DE POUZAUGES (Montant estimatif : 98 100 € HT)
- LOT N° 02 : CONTROLES DE RECEPTION DES RESEAUX EAUX USEES CHEMIN DES PUY ET VILLAGE DE L'ETOILE COMMUNE DE POUZAUGES (Montant estimatif : 3 555 € HT)
- LOT N° 03 : FOURNITURE ET POSE D'UN POSTE DE RELEVEMENT VILLAGE DE L'ETOILE COMMUNE DE POUZAUGES (Montant estimatif : 32 350€ HT)

Soit un montant estimatif total de 134 005 € HT.

Après avoir entendu l'exposé,

Après un vote à mains levées,

Le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE le lancement de la consultation pour les travaux d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Pouzauges,**
- **AUTORISE Madame la Présidente à attribuer et à signer le(s) marché(s) correspondant(s)**
- **DIT QUE les dépenses résultant de ce marché seront imputées sur les articles correspondants.**

Fait et délibéré, les, jour mois et an que dessus,

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception en Sous-préfecture et de son affichage

**La Présidente,
Bérangère SOULARD**

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 14/02/2025
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

**Le secrétaire de séance
Dominique MARTIN**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex) ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification